

DOSSIER : ELECTIONS AU CONSEIL D'ECOLE

CALENDRIER RECAPITULATIF
DE LA PROCEDURE ELECTORALE

CALENDRIER	TACHES A EFFECTUER	PAR QUI ?
Fin de l'année scolaire précédente ou début de l'année scolaire en cours	Constitution du bureau des élections + établissement du calendrier des opérations électorales	Directeur/trice de l'école avec les têtes de listes de l'année précédente
Dans les 15 jours suivant la rentrée scolaire	Réunion du bureau avec les parents d'élèves	Directeur/trice de l'école
20 jours au moins avant la date du scrutin	Etablissement de la liste électorale (liste de tous les parents de l'école ayant donné leur autorisation) et mise à la disposition des associations de parents d'élèves	Directeur/trice de l'école
10 jours au moins avant la date du scrutin	Dépôt au bureau des élections des listes de candidatures et des déclarations de candidatures des parents d'élèves par les candidats	Parents candidats
Entre 10 et 6 jours avant la date du scrutin	- Dépôt au bureau des élections des bulletins de vote et des professions de foi par les candidats - Mise sous enveloppe des documents destinés aux familles	Parents Candidats
6 jours avant la date du scrutin	Distribution des documents aux familles - Soit par voie postale - Soit par distribution aux élèves qui devront les remettre à leurs parents	Directeur/trice de l'école
Le jour du scrutin	Ouverture du bureau de vote 4 heures consécutives	Directeur/trice de l'école + parents candidats
Le jour ou le lendemain du scrutin	Envoi du procès-verbal des élections à l'IEN	Directeur/trice de l'école
Dans un délai de 5 jours après la proclamation des résultats	Possibilité de contestation sur la validité des opérations électorales par lettre recommandée avec accusé de réception A l'Inspecteur d'Académie	
Dans un délai de 15 jours à compter de la date de réception de la demande d'annulation	Notification de la décision de l'IA	IA
Dans un délai de 10 jours après la proclamation des résultats	Tirage au sort parmi les parents volontaires si les élections n'ont pas eu lieu faute de candidats.	Directeur/trice de l'école
Dans les semaines suivant la proclamation des résultats	Penser à faire parvenir une copie de la liste des élus à votre association	Parents élus